

Communiqué du Conseil d'Etat

Conventions vaudoises d'hospitalisation pour l'année 2007

Tarifs hospitaliers 2007 : échec des négociations entre l'Etat et les assureurs maladie

Les négociations entre santésuisse - l'organisme faîtier des assureurs maladie - et le Département de la santé et de l'action sociale portant sur le tarif applicable en 2007 aux hôpitaux universitaires, ont échoué. La position définitive de santésuisse sur ce tarif n'est en effet pas acceptable pour l'Etat. Elle correspond à un désengagement des assureurs maladie dans le financement des prestations alors que les primes ne cessent d'augmenter.

La négociation 2007 avec les assureurs maladie porte sur des tarifs à la journée pour la psychiatrie et la réadaptation, ainsi que sur des tarifs exprimés en termes de points pour les soins somatiques aigus. Cinq tarifs différents doivent être fixés et l'enjeu financier global est de plus de Fr. 300 millions.

Au terme des négociations entre l'Etat et santésuisse-Vaud, le 20 décembre dernier, un accord avait été trouvé pour les cinq tarifs. La participation globale des assureurs maladie au financement de l'hospitalisation n'augmentait que de 1.5%. Avant de signer la convention prévue, santésuisse Vaud devait obtenir l'autorisation de la direction suisse. Depuis cette date et malgré plusieurs relances, santésuisse n'a donné aucun signe. Le Chef du DSAS a rappelé l'urgence de la situation au directeur de santésuisse en lui adressant une missive le 2 février dernier. Par un courrier daté du 15 février, la direction de santésuisse informait enfin l'Etat de sa décision d'approuver quatre tarifs sur cinq, mais de refuser le tarif de Fr. 4'794.-- négocié à l'échelon vaudois pour les hôpitaux universitaires (CHUV, Ophtalmique, Orthopédique), désavouant ainsi santésuisse Vaud et les assureurs vaudois, pour proposer un tarif universitaire à Fr. 4'500.-.

Cette prise de position de la direction de santésuisse signifiait un retour en arrière de quatre mois dans la négociation. Le Conseil d'Etat a provoqué dans la foulée une séance de négociation et a fait une ultime concession sur le tarif universitaire – en proposant un prix de Fr. 4'690.-- le point -, à condition d'avoir une réponse dans les 24 heures, ce à quoi santésuisse-Vaud s'est engagé. La direction de santésuisse a ensuite informé l'Etat qu'elle ne pourrait pas livrer sa détermination avant le 8 mars. Aujourd'hui 9 mars, santésuisse a enfin fait connaître sa position par mail, confirmant celle du 15 février et faisant ainsi échouer les négociations.

A ce tarif de Fr. 4500.-- le point et dans l'hypothèse d'une stabilisation des activités hospitalières, l'engagement global 2007 des assureurs pour tous les hôpitaux est inférieur d'environ 2% à celui de 2006 et de presque 4% par rapport à celui de 2005, alors que les primes facturées ont augmenté de 5.6 % entre 2005 et 2007.

Pour l'ensemble des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins, cette augmentation des primes se traduira par un excédent de recettes pour les assureurs que l'on peut estimer à près de 100 millions en 2006, puisque les dernières estimations indiquent des coûts vaudois en baisse par rapport à 2005. Ainsi, si l'activité reste stable, les tarifs, tous secteurs confondus, exigés par santésuisse feront reproduire cet écart de 100 millions en 2007.

L'Etat signera les conventions pour lesquelles un accord a été trouvé sur les tarifs, afin que les budgets 2007 des hôpitaux de zone puissent être finalisés. Concernant les hôpitaux universitaires, l'Etat fixera lui-même le tarif, contre lequel les assureurs maladie pourront cas échéant faire recours. Dans l'attente d'une décision définitive, le Conseil d'Etat assurera aux Hospices-CHUV les moyens financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

Bureau d'information et de communication

Lausanne, le 9 mars 2007